



Achat appartement ,studio avec local attenant

Par **Rudi**, le **10/07/2009** à **23:04**

Bonjour ,je viens d'acheter un appartement ,studio avec local bas attenant ,dans lequel aboutissent les tuyaux de l'évacuation générale des eaux usées de l'immeuble. Je n'ai pas été prévenu de ces canalisations. Le fait d'abattre le coffrage qui les cachait a fait apparaître une fuite. Un curage de la colonne a été fait et une réparation style "rustine " a été faite, et un plombier doit faire une recherche de fuite dans la colonne et je suis tributaire de leur passage.Ce tuyau "réparé" doit-il être obligatoirement changé? Puis-je avoir un quelconque dédommagement? L'agence n'aurait-elle pas du me prévenir? Quelles suites sont à donner par rapport à la copropriété et la vente en elle-même?nen vous remerciant de vos conseils